INFORMATIONS RELATIVES au PROTOCOLE

du BAC EPS au Lycée Jean VILAR.

Année Scolaire 2018 / 2019.

L'EPS est une discipline figurant au premier groupe des épreuves du baccalauréat, coefficient 2.

Il s'agit donc d'une **épreuve obligatoire**. Les élèves sont évalués en contrôle continu (CCF), sur trois activités sportives.

L'année scolaire se découpe en trois périodes, chacune finalisée par une évaluation des élèves.

La note au BAC correspond à la moyenne des trois notes obtenues dans chacune des activités.

1. Organisation des enseignements :

Les périodes d'enseignement définies par le rectorat sont les suivantes :

Cycle 1 : du lundi 03 septembre 2018 au vendredi 16 novembre 2018.

Cycle 2 : du lundi 19 novembre 2018 au vendredi 01 février 2019.

Cycle 3 : du lundi 04 février 2019 au vendredi 20 avril 2019.

2. Organisation des évaluations :

Deux professeurs, le responsable du groupe et un co-évaluateur, assurent l'évaluation des élèves selon un référentiel national : ce référentiel est disponible sur le site du lycée. Les enseignants sont tenus au secret de la notation qui constitue un facteur d'équité. Les notes sont examinées en commission d'harmonisation au niveau académique au mois de Juin.

La note attribuée à la fin du trimestre et la note au baccalauréat peuvent différer dans la mesure où certains critères d'évaluation peuvent ne pas être pris en compte dans l'une ou l'autre évaluation.

*Les périodes d'évaluation sont les suivantes :*

Cycle 1 : les semaines du 05 novembre et du 12 novembre 2018.

Cycle 2 : les semaines du 21 janvier et du 28 janvier 2019.

Cycle 3 : les semaines du 08 avril et du 15 avril 2019.

Les élèves recevront, pour chaque période, une convocation.

Une session d'évaluation différée sera organisée entre le 13 et le 17 mai 2019. Elle concerne les élèves qui, pour cas de force majeure, n'auront pas pu être évalués à la date prévue. Un justificatif officiel devra être fourni.

Nous invitons les parents et les élèves à éviter toutes convocations pour le permis, le code ou la journée d'appel pendant les périodes d'évaluation indiquées ci-dessus.

3. Absences – Inaptitudes partielles – Inaptitudes totales :

**Toute absence à une épreuve du BAC doit être justifiée dans la semaine par un certificat médical remis en main propre au professeur responsable de l'enseignement.**

**En cas d'absence injustifiée, la note zéro sera attribuée à cette épreuve.**

Sur présentation d'un certificat médical rempli par le médecin traitant et précisant le degré d'inaptitude pour une activité ou un groupe d'activités, une adaptation d'un menu peut être proposée.

En cas d'interdiction de toute pratique, il faut impérativement suivre le protocole suivant :

\* certificat de dispense pour l'année scolaire 2018 / 2019 : à remettre dès le début d'année au professeur d' EPS.

Une fois validé, ce certificat permettra de neutraliser le coefficient de l'épreuve.

Un certificat médical type est joint à ce document.

4. Une aide pour le BAC :

Dans le cadre de l’Association Sportive, le mercredi de 13 h 30 à 16 h 30, il est possible pour tous les élèves de terminale de venir se perfectionner :

* obtenir de nouveaux conseils.
* augmenter le temps de pratique.
* diversifier les oppositions.
* …....

Pour des raisons de responsabilité, il est nécessaire d'adhérer à l’AS (10 euros).

Les professeurs EPS. Monsieur Le Proviseur..

- - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - -

Coupon à rendre au professeur d’EPS . Merci.

Je soussigné (e) …............................................................................................., père, mère, responsable légal (1) de l'élève …..................................................................................... en classe de …........., déclare avoir pris connaissance des modalités d'organisation et d'évaluation de l' EPS au lycée Jean VILAR pour l'année scolaire 2018 / 2019

Date : Signature :

(1) : rayer la mention inutile.